



Le Centre Interdépartemental de
Gestion de la
Grande Couronne

Le Centre de Gestion de la
Seine-et-Marne

Les Centres de Gestion de la
Région Centre-Val de Loire

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne**
(*centre organisateur*)

co-organisent

LES CONCOURS DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL SESSION 2023

Filière culturelle – catégorie A

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date des épreuves écrites d'admissibilité	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 10 janvier au mercredi 15 février 2023	Jeudi 23 février 2023	Mardi 23 mai 2023 au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement	Courant octobre 2023 au CIG Petite Couronne
<ul style="list-style-type: none"> - Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr. Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image. - La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 23 février 2023, 23h59), la préinscription en ligne sera annulée. - Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission. - Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au 11 avril 2023. - Les épreuves facultatives de langues et de traitement automatisé de l'information sont suspendues. <p style="text-align: center;">Contact : concours@cig929394.fr</p>			

Nombre de postes ouverts : 107 répartis comme suit			
Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
Bibliothèques	57	28	85
Documentation	15	7	22
Total	72	35	107

Conditions d'inscription
<p>Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant un second cycle d'études supérieures (au moins égal à 3 années après le baccalauréat) - soit d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres ou diplômes de l'enseignement technologique <p>Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p>